

Montréal, le 21 septembre 2018

**Objet :** Réponse de Québec solidaire à Polysesouvient

Bonjour,

Par la présente, il nous fait plaisir de répondre aux questions que vous avez soumises à Québec solidaire.

**1) Mise en œuvre de la *Loi sur l'immatriculation des armes à feu***

*Est-ce que votre gouvernement appliquera la Loi sur l'immatriculation des armes à feu de manière sérieuse et résolue, c'est-à-dire en émettant des contraventions aux fautifs dès son entrée en vigueur (soit au lieu de procéder avec des avertissements) étant donné que les propriétaires auront eu une année complète pour enregistrer leurs armes, que les pénalités sont monétaires et non criminelles, et qu'il s'agit d'une question de sécurité publique?*

**Réponse :** oui.

La députation de Québec solidaire a appuyé fermement la loi québécoise sur l'immatriculation des armes à feu. Comme vous le savez, notre députée Manon Massé a participé aux travaux parlementaires du projet de loi afin de plaider pour un cadre légal strict et cohérent en cette matière. Québec solidaire poursuivra dans la même lignée, en s'assurant que cette loi soit mise en œuvre efficacement.

**2) Resserrement du processus d'octroi de permis par la Sûreté du Québec**

*Est-ce que votre gouvernement améliorera le processus d'octroi de permis de possession et d'acquisition d'armes à feu en investissant davantage de ressources pour le dépistage des candidats, en renforçant l'application des critères de la loi fédérale de manière à privilégier la sécurité publique en cas de doute, et en déployant une campagne de sensibilisation auprès des policiers et des tribunaux pour favoriser les mesures préventives?*

**Réponse :** oui.

Nous n'avons pas de position précise sur cette question. Cependant, Québec solidaire a toujours favorisé l'action préventive de l'État en regard de la justice et des activités criminelles.

### 3) Appui à l'interdiction fédérale des armes d'assaut et des accessoires militaires

*Est-ce que votre gouvernement appuiera la volonté populaire et joindra sa voix à celle des victimes d'armes à feu pour faire pression sur Ottawa afin que le gouvernement fédéral interdise la possession privée des armes d'assaut et des accessoires militaires?*

**Réponse :** oui.

Québec solidaire appuie l'interdiction des armes d'assaut mentionnées dans votre question. S'il est porté au pouvoir, notre parti s'efforcera de convaincre le gouvernement fédéral d'adopter des mesures en ce sens. Si le gouvernement fédéral ne souhaite pas aller dans cette direction, nous évaluerons toutes les possibilités qui s'offrent au Québec pour retirer ce type d'armes à feu de la circulation.

Merci de nous avoir donné l'occasion de faire connaître nos orientations.

Veillez agréer mes salutations les plus solidaires,



Benoît Renaud  
Responsable aux orientations

P.-S. Vous pouvez consulter nos engagements à l'adresse suivante :

<http://cdn.quebecsolidaire.net/QS-Plateforme-E%CC%81lectorale.pdf>